



Conditions Générales de Vente (CGV)

Ce sont les conditions générales de vente qui s'appliquent à toutes les réservations et transactions effectuées dans l'un de nos hébergements. En effectuant une réservation ou en utilisant nos services, vous acceptez de vous conformer et d'être lié par ces conditions.

Article 1 : Dispositions Générales

- **Objet du contrat :** Les présentes CGV s'appliquent à la location des gîtes **Buxeria**, situés au 5 ruelle du moulin à Bussy Les Daours, et définissent les conditions de réservation et de séjour.
- **Acceptation des CGV :** Le fait de réserver un séjour implique l'acceptation intégrale et sans réserve par le client des présentes CGV, ce qui est expressément reconnu par le client.

Parties au contrat : Le "Loueur" désigne la SARL BUXERIA – Siret : **750 230 278 00012**. Le "Client" désigne la personne qui effectue la réservation.

Article 2 : Durée du Séjour

- La réservation est conclue pour une durée déterminée, précisée sur le mail de confirmation de réservation. Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue.

Article 3 : Réservation

- **Modalités de réservation :** La réservation est confirmée par le paiement du séjour lors de la réservation ou le versement d'un acompte de 30% du prix total du séjour (selon la date de réservation ou les conditions d'annulation sélectionnées) et l'acceptation des CGV. La réservation du Client est confirmée uniquement après réception d'un mail de confirmation de la part du Loueur.
- **Solde :** Le solde du prix du séjour doit être réglé au plus tard la veille de l'arrivée.
- **Absence de droit de rétractation :** Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, les prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation.

Article 4 : Prix et Paiement

Prix : Le prix comprend la location du gîte sélectionné pour le nombre de personnes indiquées lors de votre réservation, ainsi que l'accès à l'espace bien-être (espace non privatif) et à la cour commune (parking).

Le linge de lit, les serviettes et frais de remise en état sont inclus. Ces frais couvrent le nettoyage final, la désinfection et la préparation du gîte pour les hôtes suivants. Toutefois, le locataire est tenu de laisser le gîte dans un état d'ordre et de propreté raisonnable, comprenant notamment : la vaisselle et ustensiles de cuisine lavés et rangés, les poubelles vidées et sorties dans les conteneurs prévus, le réfrigérateur vidé et nettoyé, les draps et serviettes rassemblés."

Les charges liées à la consommation normale (eau, électricité, chauffage) sont incluses dans le prix de la location, dans la limite d'une utilisation raisonnable.

Suppléments : Le Client a la possibilité de sélectionner des options en suppléments lors de sa réservation ou au cours de son séjour, selon disponibilités. Les prestations proposées peuvent être réalisés par l'intermédiaire de prestataires partenaires, notamment pour les prestations : chef à domicile, plateaux repas, planches apéritives, ménage intermédiaire ainsi que les prestations de massage.

L'organisation d'événements sur l'île est possible, selon étude préalable et fait l'objet d'une tarification complémentaire. Toute organisation d'événement sur l'île sans accord express du loueur en amont de l'événement est interdite.

Taxe de séjour : La taxe de séjour est facturée en supplément, selon le tarif en vigueur de la collectivité.

Paiement : Le paiement du séjour est effectué selon les conditions indiquées au moment de la réservation, telles que le montant total de la réservation, les éventuels frais de services, et les conditions d'annulation applicables. Les conditions d'annulation et de modifications peuvent varier en fonction du type de réservation et du tarif sélectionné.

Article 5 : Annulation par le Client

Toute annulation doit être notifiée par écrit (e-mail ou lettre recommandée).

- **Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date d'arrivée :** L'acompte versé par le Client sera restitué par le Loueur.
- **Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée :** L'acompte versé par le client est conservé par le loueur.
- **En cas de non-présentation (No Show) :** La totalité du prix du séjour reste acquise au Loueur.
- **Séjour écourté :** En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au Loueur.
- **Assurance annulation :** Il est recommandé au Client de souscrire une assurance annulation.

Toute demande de modifications de date de séjour doit intervenir au moins 30 jours avant la date du séjour programmé. Le Loueur essaiera d'apporter une réponse positive, sous réserve de disponibilités.

Les remboursements pour les annulations, le cas échéant, seront traités dans un délai de 3 jours ouvrables sur le mode de paiement d'origine.

En cas de circonstances imprévues (par exemple, catastrophes naturelles, pandémies), les conditions d'annulation peuvent être ajustées à la discrétion du Loueur.

Article 6 : Annulation par le Loueur

- Si le Loueur est amené à annuler la réservation avant le début du séjour, pour des raisons indépendantes de sa volonté, il en informera le Client immédiatement. Le Client sera remboursé des sommes qu'il aura déjà versées dans un délai de 3 jours ouvrables et sur le mode de paiement d'origine.

Article 7 : Arrivée et Départ

Les Clients doivent respecter les heures d'arrivée et de départ fixées par le Loueur afin de permettre la préparation des hébergements pour les prochains clients.

- **Heures d'arrivée (Check-in) :** Le Client peut accéder à son hébergement à partir de 16 heures. Un système de boîte à clefs permet les arrivées tardives.
- **Heures de départ (Check-out) :** L'hébergement doit être libéré au plus tard à 11 heures le jour du départ.

Arrivée anticipée et départ tardifs sont proposés en option lors de votre réservation (des frais supplémentaires s'appliquent). Le Loueur ne peut garantir une demande de dernière minute.

Article 8 : Utilisation des Lieux et Capacité

- **Occupation :** Le nombre d'occupants est défini lors de la réservation en fonction de l'hébergement, des options disponibles et de sa capacité. Si le nombre de locataires effectif dépasse le nombre indiqué lors de la réservation ou la capacité de l'hébergement, le Loueur peut refuser les personnes supplémentaires ou facturer les personnes supplémentaires au tarif en vigueur.
- **Usage paisible :** Les clients doivent respecter la propriété, les parties communes et privées, ainsi que les autres clients séjournant dans l'établissement. Afin de garantir la tranquillité des clients et le respect des règles de coexistence, aucune fête ou événement bruyant ne peut être organisé sur les lieux. Après 22 heures, les clients sont priés de maintenir un niveau sonore convenable pour ne pas déranger les autres clients et le voisinage.
- **Règles de sécurité :** Les clients doivent respecter les règles de sécurité établies, telles que l'utilisation correcte des installations et le respect des consignes présentes dans les hébergements et les espaces communs.

Compte-tenu de la proximité de l'eau, les enfants sont sous votre responsabilité permanente. Des gilets de sauvetage sont à disposition.

- **Politique non-fumeur** : Il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces intérieurs, y compris les chambres et espaces communs. Les Clients qui enfreignent la politique en matière de tabagisme peuvent être soumis à des frais supplémentaires de nettoyage et de désodorisation.
- **Animaux** : Les animaux ne sont pas acceptés.

Article 9 : Responsabilités

- **Responsabilités des Clients** : Les Clients doivent respecter les règles et politiques de l'établissement pendant leur séjour. Les Clients sont responsables de la propreté et de l'état de l'hébergement pendant leur séjour. Tout dommage causé à la propriété sera facturé. Les clients sont responsables de leurs effets personnels. L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dommage.
- **Responsabilités du Loueur** : Le Loueur s'engage à fournir un service de qualité et à rendre votre séjour agréable. Cependant, le Loueur ne pourra être tenu responsable de tout incident ou accident indépendant de sa volonté. En cas de problèmes ou de réclamations durant le séjour, le Client doit en informer le Loueur immédiatement afin de prendre les mesures appropriées pour résoudre le problème.

Article 10 : Dépôt de Garantie (Caution)

- Un dépôt de garantie est requis le jour de votre arrivée pour protéger le Loueur contre tout dommage ou perte pouvant survenir durant votre séjour. Il est réalisé sous la forme d'une empreinte bancaire via la carte bancaire ayant servi à la réservation ou d'une autre carte bancaire sur simple demande auprès du Loueur. En cas de réservation par un autre moyen de paiement, le loueur prendra une empreinte bancaire à votre arrivée. Le montant du dépôt de garantie diffère selon l'hébergement sélectionné ; 500 euros pour un appartement (côté rivière ou côté chevaux), 1000 euros pour la location des deux appartements et 1000 euros pour le moulin est requis le jour de votre arrivée.
- Il sera restitué en fin de séjour, après vérification de l'état des lieux et de l'inventaire, déduction faite des éventuels coûts de remise en état ou remplacement d'objets (sauf usure normale).

Article 11 : Litiges et Droit Applicable

- Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif doit être soumise au Loueur dès la prise de possession de l'hébergement.
- Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, après échec de toute tentative de règlement amiable, le tribunal compétent sera celui du lieu de situation du gîte.

